

LA RETROCESSION : UN CIRCUIT PARTICULIER POUR OBTENIR CERTAINS MEDICAMENTS

La rétrocession, qu'est ce que c'est ?

La rétrocession est la **dispensation** de médicaments **par une pharmacie hospitalière** aux patients non hospitalisés. La rétrocession permet de se procurer uniquement **des médicaments qui ne sont pas disponibles dans les pharmacies de ville**. Seulement certaines pharmacies hospitalières sont autorisées pour la rétrocession.

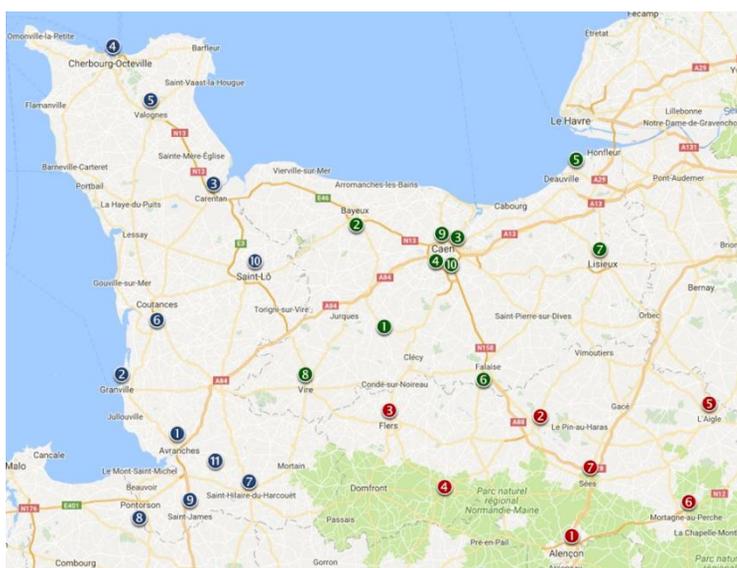
Quels médicaments sont concernés ?

La rétrocession vous permet d'avoir accès à certains médicaments innovants de manière anticipée, à des médicaments importés ou à des médicaments nécessitant un suivi particulier. Certains médicaments en rupture ou en tension d'approvisionnement peuvent aussi être fournis par une pharmacie hospitalière. En cas de doute, contactez votre pharmacien.

Quelles modalités lors de votre venue à l'hôpital ?

Il est nécessaire de vous présenter à l'accueil de l'hôpital, ou directement à la pharmacie selon l'établissement, avec **vos papiers de sécurité sociale** et de **mutuelle** ainsi que **votre pièce d'identité**. Pour obtenir vos médicaments, présentez obligatoirement à la Pharmacie l'**original de la prescription** et si possible toutes vos autres ordonnances en cours. Certains médicaments ne sont pas toujours disponibles immédiatement et nécessiteront une commande. **Afin de vous éviter un déplacement inutile, il est important de prendre contact avec la pharmacie hospitalière avant de vous y rendre.**

Quels hôpitaux sont autorisés pour la rétrocession dans le Calvados, la Manche et l'Orne?



Secteur sanitaire de l'Orne

- 1 CH Alençon-Mamers
Tel : 02.33.32.30.20
- 2 CH d'Argentan
Tel : 02.33.12.32.95
- 3 CH de Flers
Tel : 02.33.62.65.54
- 4 CHI des Andaines
Tel : 02.33.30.50.39
- 5 CH de l'Aigle
Tel : 02.33.24.95.95
- 6 CH Mortagne au Perche
Tel : 02.33.83.44.84
- 7 CH de Sées
Tel : 02.33.61.52.65

Secteur sanitaire de la Manche

- 1 CH d'Avranches-Granville (Avranches)
Tel : 02.33.89.42.01
- 2 CH d'Avranches-Granville (Granville)
Tel : 02.33.89.42.01
- 3 CH de Carentan
Tel : 02.33.42.50.73
- 4 CHP du Cotentin (Cherbourg)
Tel : 02.33.20.75.49
- 5 CHP du Cotentin (Valognes)
Tel : 02.33.95.70.79
- 6 CH de Coutances
Tel : 02.33.47.40.55
- 7 CH St Hilaire Du Harcouet
Tel : 02.33.79.44.28
- 8 CH de l'Estran
Tel : 02.33.60.74.17
- 9 CH de Saint-James
Tel : 02.33.89.89.16
- 10 CH de Saint-Lô
Tel : 02.33.06.30.87

Secteur sanitaire du Calvados

- 1 CH d'Aunay-sur-Odon
Tel : 02.31.71.76.21
- 2 CH de Bayeux
Tel : 02.31.51.51.10
- 3 CHU de Caen
Tel : 02.31.06.46.66
- 4 EPSM Caen
Tel : 02.31.30.50.50
- 5 CH de la Côte Fleurie
Tel : 02.31.89.80.12
- 6 CH de Falaise
Tel : 02.31.40.41.70
- 7 CH de Lisieux
Tel : 02.31.61.30.40
- 8 GCS Vire-Mortain- Villedieu
Tel : 02.31.67.47.27

Hopitaux privés

- 9 Centre François Baclesse
Tel : 02.31.45.50.48
- 10 Polyclinique du Parc
Tel : 02.31.82.84.14

Hopitaux privés

- 11 Polyclinique de la Baie
Tel : 02.33.68.62.60